

«Free prouve qu'il n'a pas besoin de licence 3G pour investir la téléphonie mobile»

Frédéric Forster est avocat au cabinet Alain Bensoussan. Spécialisé dans les questions juridiques autour de la téléphonie, il commente pour 20minutes.fr le lancement par Free d'[un logiciel qui permet d'appeler gratuitement des fixes depuis un iPhone débloqué](#).

Orange peut-il attaquer judiciairement Free pour avoir développé un logiciel qui ne tourne que sur les iPhones débloqués?

Le problème n'est pas tant que l'application tourne sur les iPhones «jailbreakés» (autre terme pour «débloqués», ndlr) mais plutôt que ce logiciel ait pu éventuellement être développé sans l'autorisation d'Apple. Sur le plan légal, ce ne serait un problème que pour la firme à la pomme.

Mais pourquoi Orange est-il mécontent alors?

Orange a un problème de détournement de trafic. Les conversations sur l'iPhone embarquant l'application de Free ne passeront plus par le réseau d'Orange mais par le propre réseau de Free.

Pourquoi Free se lance-t-il dans cette aventure périlleuse? Uniquement par défi vis-à-vis d'Orange?

Il est trop tôt pour le dire mais on peut imaginer que c'est un moyen pour Free de faire pression auprès des pouvoirs publics pour obtenir la quatrième licence 3G. Free, seul candidat à cette licence, n'a pas encore obtenu gain de cause, le prix fixé par le gouvernement étant trop élevé pour l'opérateur. En développant ce logiciel sur iPhone, Free rappelle son expertise en matière de VoIP (voix sur Internet, ndlr), une manière de dire qu'il peut s'affranchir de la licence 3G pour accéder au marché de la téléphonie.

Propos recueillis par Vincent Glad

20Minutes.fr, éditions du 08/02/2008 - 19h07

dernière mise à jour : 09/02/2008 - 12h26